

Proposition présentée par les députés :

M^{me} et MM. Antoine Bertschy, Olivier Wasmer, Gilbert Catelain, Caroline Bartl Winterhalter, Eric Bertinat, Philippe Guénat, Eric Leyvraz, Stéphane Florey, Yves Nidegger et Thierry Cerutti

Date de dépôt : 22 février 2008

Proposition de motion

En vue de sécuriser l'avenue du Pailly et l'accès à l'école de Balexert

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que 25 000 à 30 000 véhicules circulent quotidiennement sur l'avenue du Pailly;
- qu'entre le viaduc de l'Ecu et le pont du Pailly les automobilistes ne respectent que rarement la limitation de vitesse (60 km/h), principalement en raison de la topographie particulière de la route à cet endroit, formant une cuvette ;
- que du côté sud de l'avenue vivent plus de 4000 habitants dans un quartier en plein développement ;
- que du côté nord de l'avenue se situent une école primaire ainsi que des installations sportives, utilisées principalement par les enfants du quartier ;
- que seuls deux points de passages sont aménagés pour les piétons, le passage piétons sous le viaduc de l'Ecu et le passage sous voie passant sous le pont du Pailly. Ces deux points de passage sont distants de plus de 500 mètres l'un de l'autre ;
- la résolution R107 – 08.02 « Pour une avenue du Pailly sûre et respectueuse de la qualité de vie des habitants du quartier de Châtelaine et Balexert » votée à l'unanimité par le Conseil municipal de Vernier le 5 février 2008,

invite le Conseil d'Etat

- à réaliser une traversée sécurisée pour les piétons de l'avenue du Pailly entre le viaduc de l'Ecu et le pont du Pailly ;
- procéder dans les meilleurs délais à la sécurisation de cet axe routier par des mesures provisoires et/ou permanentes ;
- à présenter un plan d'aménagement routier des principaux axes traversant Châtelaine, prenant en compte les développements récents et futurs du quartier.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le quartier de Châtelaine est en prise à d'importants et récurrents problèmes de circulation, dont l'avenue du Pailly constitue à n'en point douter le plus urgent à résoudre. En effet, **un grave accident de la circulation a fauché la vie d'un jeune écolier**, fin décembre 2007 sur cette avenue. Suite à ce tragique accident, et prenant toute la mesure de la gravité de la situation, le Conseil municipal de Vernier a voté à l'unanimité, le 5 février 2008, une résolution demandant que des mesures soient prises pour sécuriser cette avenue.

L'avenue du Pailly, où circulent **quotidiennement 25 000 à 30 000 véhicules**, est en fait quasiment comparable à une autoroute, au vu de sa largeur, de sa fréquentation et de la vitesse excessive à laquelle y circulent certains automobilistes.

Plus de 4'000 habitants vivent à proximité, au sud de cet axe. Les équipements publics, situés (grâce au génie urbanistique des années 1960-1970) de l'autre côté de la route, entraînant inévitablement la nécessité, pour les habitants, de traverser cette avenue. Les seules possibilités de passage sont situées sous le viaduc de l'Ecu (passage piétons) et sous le pont du Pailly (passage sous voie) et distantes de 550 mètres l'une de l'autre. Au surplus, il convient de souligner qu'il est tout à fait licite, à teneur de la LCR, de traverser hors de ces passages sécurisés, ceux-ci étant séparés de plus de 300 mètres.

Les aménagements du viaduc de l'Ecu et la réduction du nombre de voies de circulation sur l'avenue du Pailly, effectués il y a quelques années, n'ont pas atteint l'ensemble des objectifs en termes de réduction de vitesse, de diminution des nuisances sonores et de sécurité du trafic piéton, fixés par les autorités cantonales et communales.

Les autorités de la commune de Vernier, conscientes du danger représenté par l'avenue du Pailly, n'ont pas attendu l'accident de décembre 2007 pour agir. En effet, depuis plusieurs années déjà, les autorités de la commune de Vernier sont en contact avec le canton et l'Office cantonal de la mobilité afin de réaliser des mesures efficaces. Les autorités de la commune de Vernier ont proposé plusieurs solutions aisément réalisables pour sécuriser cette artère, telles que l'installation d'un passage piétons avec feu, la mise en place d'un giratoire au niveau de l'intersection avec l'avenue de Crozet ou de la sortie

du stade de Balexert ou encore d'une barrière en béton au centre de la route. De plus, le plan directeur communal, validé par le Conseil d'Etat, prévoit un passage supplémentaire pour les piétons sur cette avenue.

Force est malheureusement de constater, qu'aucune mesure satisfaisante n'a encore été prise à ce jour, d'où l'objet de la présente motion.

Compte tenu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à renvoyer cette motion au Conseil d'Etat, afin que soit rapidement réalisé une traversée sécurisée pour les piétons de l'avenue du Pailly entre le viaduc de l'Ecu et le pont du Pailly ainsi que la sécurisation de cet axe routier en général, protégeant ainsi l'accès aux équipements publics, dont l'école de Balexert.